

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 133 (1988)  
**Heft:** 9

**Artikel:** La Revue Militaire Suisse, il y a 40 ans : au sommaire du No 9/1948  
**Autor:** Moccetti, E.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-344862>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 16.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## La Revue Militaire Suisse il y a 40 ans

### Au sommaire du N° 9/1948:

- *La fortification permanente de l'avenir, colonel E. Moccetti*
- *Problème d'état-major, capitaine EMG P.-E. Denéréaz*
- *La prochaine guerre, E. Delage*
- *Le problème militaire français, général J. Revol*
- *Revue de la presse: L'enseignement militaire en URSS, capitaine J. R.*
- *Informations S.S.O.*
- *Bulletin bibliographique*

### Texte choisi

(...) Une autre ligne défensive qui aurait pu aussi nous donner quelques bases de jugement est celle du Mareth — la ligne Maginot du désert — dans le Sud-Tunisien. Cette ligne fut défendue par le général italien Messe contre les Anglais de Montgomery. Elle n'a pas donné au défenseur l'appoint désiré parce que la Commission d'armistice italienne en avait exigé, hâtivement, le démantèlement.

Nous ne doutons pas que l'histoire de la guerre qui vient de finir ne démontre — pièces à l'appui — que les fortifications permanentes sérieusement aménagées n'ont pas seulement rendu des services indirects à la manœuvre des armées, mais encore résisté aux attaques directes menées avec les moyens, certainement pas désuets, de belligérants parfaitement outillés.

Il nous reste maintenant à examiner quelles influences probables une guerre future, conduite avec des moyens dont on devine le développe-

ment, aura sur les installations défensives futures à caractère permanent.

Du point de vue stratégique, nous croyons avoir donné un avis synthétique de la question par nos considérations sur l'obstacle, que nous considérons encore comme opérant malgré l'existence de possibilités multiples permettant de le dépasser. En effet toute fortification peut être considérée comme un obstacle avec un maximum de réactions statiques (résistance matérielle) et un pour-cent plus ou moins élevé de réactions dynamiques (feux et autres interventions). Les dispositifs resteront soit étirés, soit groupés, suivant la mission qui leur est assignée et suivant le terrain. S'ils ont été établis d'après les principes que nous avons déjà exposés avant la guerre, ils seront en mesure de faire front même à des attaques de revers sans souffrir d'un amoindrissement excessif de leur capacité défensive.

La possibilité de leur utilisation à

fronts renversés est effective, et digne de toute considération.

Au point de vue tactique-technique la question paraît se présenter de la manière suivante: les dispositifs existants, surtout là où l'ingénieur militaire a pu procéder *ex-novo*, furent construits en prenant en considération l'aviation et les chars ainsi que leur développement futur. De même le problème de la protection de l'homme au point de vue matériel et moral avait été résolu grâce aux expériences des bombardements des forts français pendant la guerre de 1914-18. (Voir *Revue Militaire Suisse* N° 12, décembre 1938, page 598.) Déjà les bétons d'alors — non armés — avaient vaillamment résisté aux obus-mines d'une tonne.

Pendant la guerre 1939-45 nous avons entendu parler — précisément à propos du siège de Sébastopol par les Allemands — d'un mortier de 60 cm et plus, et de bombes d'avion des poids les plus différents et des charges les plus disparates. Mais tous ceux qui sont quelque peu familiarisés avec les principes de la balistique intérieure et extérieure, ainsi qu'avec l'utilisation des explosifs, connaissent les difficultés congénitales qui résident dans le problème de la destruction d'ouvrages fortifiés enterrés et bétonnés contre lesquels l'obus-mine seul, éclatant en profondeur, est à redouter. Certes, tout autre explosif, qui agit plutôt en surface, est sérieusement désagréable, mais il ne constitue pas un danger pour l'existence même de l'ouvrage.

Le développement des moyens de destruction d'ouvrages fortifiés ne paraît pas se diriger vers une augmentation de la puissance de l'obus-mine, difficile à réaliser, mais plutôt vers des bombes d'avion ou autres, ultra-puissantes et dotées d'une force de pénétration considérable, deux qualités qui resteront ultérieurement en contradiction entre elles.

La bombe atomique elle-même, si l'on peut se risquer à tirer, aujourd'hui déjà, des déductions de son emploi au Japon et des plus récentes expériences, ne paraît pas avoir un effet radical sur les installations massives dont nous nous occupons.

On pourrait donc conclure que, soit les expériences de la dernière guerre, soit le développement probable des moyens d'attaque futurs, ne sauront modifier la structure de fortifications conçues d'après les principes actuellement admis. Cette conclusion, étayée seulement par la doctrine et la logique du raisonnement, reste évidemment subjective et d'une simplicité peut-être ingénue. Elle attend le jugement de tous ceux qui — mieux que nous — disposeront de moyens aptes à modifier une doctrine ou à en créer une nouvelle.

Mais nous ferions œuvre incomplète si nous nous contentions de méditer sur le passé, de considérer le présent, sans chercher à pénétrer l'avenir et sans suggérer des conceptions nouvelles susceptibles d'une réalisation pratique et utile. Malgré les difficultés que nous avons brièvement relevées à

propos du développement des moyens d'attaque futurs, ceux-ci augmenteront certainement en puissance et en rapidité d'exécution. Sans exagérer la perspective du développement de toutes les armes destructives — artillerie à réaction, bombes d'avion, volantes et atomiques — la fortification permanente, si elle ne veut pas être périmée avant l'action, doit considérer l'avenir.

Aujourd'hui — comme il y a 60 ans lors de l'application aux projectiles de l'explosif brisant et de la fusée à retardement — il faut se demander: faut-il opposer, à la force brute des moyens de destruction, celle tout aussi brute de la matière inerte, dans des proportions toujours croissantes, ou ne faut-il pas chercher à soustraire autant que possible, aux projectiles de toute espèce, des organes de défense réduits en nombre et en surface?

La réponse ne peut — aujourd'hui — être différente de celle donnée alors en faveur du deuxième point de vue.

Pour satisfaire à ce postulat incontesté, nous voyons la fortification

permanente renoncer aux installations non indispensables, c'est-à-dire à l'action de feu lointaine examinée dans la *Revue Militaire Suisse* N° 11, novembre 1938, pages 522-526.

Simplification sensible qui réduit le nombre et la surface des buts visibles et vulnérables, supprime les installations vastes et coûteuses.

Le renoncement à une action lointaine propre sur le terrain et dans les airs est pleinement justifié par la crise dans laquelle se débat — qu'on le veuille ou non — l'artillerie en général, même celle de l'armée de campagne, et par la possibilité de faire bénéficier une région fortifiée d'une action de feu lointaine fournie et actionnée du dehors, sous forme de bombes d'avion, d'artillerie à très grande portée, de projectiles autopropulsés, de formations aériennes et de chars. La disparition des canons longs sous coupole simplifie énormément les installations, réduit les buts et diminue la vulnérabilité. (...)

Colonel E. Moccetti